

## vivendi communiqué de presse

Paris, le 12 décembre 2016

## Vivendi détient 3,01 % du capital de Mediaset

Vivendi annonçait le 8 avril 2016 avoir conclu un partenariat stratégique et industriel avec Mediaset. Ce partenariat, à vocation internationale, concernait d'une part différentes initiatives dans la production et la distribution en commun de programmes audiovisuels ambitieux et, de l'autre, la création d'une plateforme mondiale de télévision sur Internet en « over-the-top » (OTT). Vivendi devait, comme première étape, acquérir 3,5 % du capital de Mediaset et 100 % du capital de la société de télévision payante Mediaset Premium, en échange de 3,5 % du capital de Vivendi.

L'acquisition envisagée de Mediaset Premium a malheureusement donné lieu à un contentieux et les propositions de Vivendi visant à trouver une résolution amiable du différend n'ont pas été agréées par Mediaset et son actionnaire Fininvest.

Considérant que l'intérêt stratégique du partenariat industriel annoncé le 8 avril 2016 dépasse les enjeux de ce contentieux, Vivendi annonce avoir franchi ce jour le seuil de 3 % du capital dans Mediaset et détenir 3,01 % de son capital.

L'entrée au capital de Mediaset s'inscrit dans la volonté de Vivendi de se développer en Europe du Sud et dans le cadre de ses ambitions stratégiques en tant que groupe international majeur dans le domaine des médias et des contenus d'essence européenne.

Ce franchissement de seuil a été notifié à l'autorité boursière italienne, la Consob, ainsi qu'à Mediaset, conformément à la législation en vigueur.

Vivendi a l'intention de poursuivre ses achats d'actions Mediaset en fonction des conditions de marché jusqu'à devenir, le cas échéant, le deuxième actionnaire industriel de Mediaset, ce qui, dans un premier temps, pourrait représenter entre 10 % et 20 % du capital de Mediaset.

## Avertissement important

Le présent communiqué de presse contient une information susceptible d'avoir constitué, avant sa diffusion, une information privilégiée au sens de l'article 7 par. 1 du Règlement européen n° 596/2014 qui se rapporte à la prise de la participation de Vivendi dans le capital de Mediaset. Il contient par ailleurs des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et des autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un évènement futur ou de tout autre raison.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

## A propos de Vivendi

Groupe industriel intégré dans les médias et les contenus, Vivendi est présent sur toute la chaîne de valeur qui va de la découverte des talents à la création, l'édition et la distribution de contenus. Groupe Canal+ est le numéro un de la télévision payante en France, présent également en Afrique, en Pologne et au Vietnam. Sa filiale Studiocanal occupe la première place du cinéma européen en termes de production, vente et distribution de films et de séries TV. Universal Music Group est le leader mondial de la musique présent tant dans la musique enregistrée que l'édition musicale et le merchandising. Il dispose de plus de 50 labels couvrant tous les genres musicaux. Vivendi Village rassemble Vivendi Ticketing (billetterie au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en France), MyBestPro (conseil d'experts), Watchever (vidéo à la demande par abonnement), Radionomy (audionumérique), la salle de spectacles L'Olympia et le Théâtre de l'Oeuvre à Paris, les salles de spectacles CanalOlympia en Afrique et Olympia Production. Avec 3,5 milliards de vidéos vues par mois, Dailymotion est l'une des plus grandes plateformes d'agrégation et de diffusion de contenus vidéo au monde. Gameloft est un des leaders mondiaux des jeux vidéo sur mobile, fort de 2 millions de jeux téléchargés par jour. www.vivendi.com, www.cultureswithvivendi.com